



Solde de congés payés imposé à fin d'année

Par Ragnar56400

Bonjour,

Mon employeur peut-il imposer un solde de congés payés maximum au 31/12 (5 jours en l'espèce, m'obligeant donc à poser 20 jours du 01/06 au 31/12), sachant que la période de référence/acquisition est au 31/05 dans notre entreprise ?
Cordialement.

Par kang74

Bonjour

L'employeur peut vous imposer toutes les dates de congé donc oui, il peut vous obliger à n'avoir que 5 jours de restant avant une certaine date , qui est plutôt au 31/10 généralement.

A la base, les 4 semaines du congé principal sont faites pour être posées de Mai au 31 Octobre .